**Note de recherche bibliographique**

L’enseignant directeur du mémoire de recherche ou directeur du rapport de stage donne un « sujet » (le titre d’un livre) à l’étudiant qui doit remettre une Note de recherche bibliographique aux dates prévues et dans les conditions fixées pour la première ou la deuxième session.

La Note de recherche bibliographique se décompose en deux parties :

1. Une présentation du livre lui-même, en restituant le contexte de publication et la position institutionnelle et intellectuelle de l’auteur.

2. Une synthèse des différents comptes rendus trouvés au cours de la recherche, en restituant l’espace des points de vue exprimés sur le livre concerné.

Ces comptes rendus doivent en outre figurer en annexe de la Note : ils sont recueillis sur les bases de données en ligne accessibles par la BU et pour l’utilisation desquelles les étudiants ont reçu une formation spécifique : Cairn, Persée, éventuellement Jstor, etc. Cette recherche peut être complétée par tout autre moyen que l’étudiant juge utile : comptes rendus de presse, etc.

La note peut faire entre une demi-douzaine et une dizaine de pages (caractère 12, interligne 1,5), hors annexes.